

Le 20 février 2026

Enseignement : Le MR rehausse les seuils de réussite des épreuves externes certificatives à 60%

Post RS

Relever les seuils de réussite, c'est réaffirmer le goût de l'effort et donner à chaque élève les bases solides pour réussir son parcours dans l'enseignement secondaire. Avec cette mesure, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny veulent consolider les apprentissages essentiels, réduire l'échec et garantir la valeur des diplômes. Plus d'exigence, oui ! Avec également plus d'accompagnement pour une réussite qui s'inscrit dans la durée.

Abstract :

- ***Relever les seuils de réussite, c'est :***
 - ***Garantir la valeur des diplômes ;***
 - ***Consolider les apprentissages de base ;***
 - ***Réduire l'échec et le décrochage scolaire en secondaire ;***
 - ***Réaffirmer le goût de l'effort ;***
 - ***Accompagner chaque élève vers une réussite réelle et structurelle.***
- ***Les chiffres montrent un écart important entre un taux de réussite élevé au CEB et des taux de redoublement élevés dès le secondaire.***
- ***La réussite au CEB ne garantit pas toujours une maîtrise suffisante des apprentissages de base pour aborder sereinement le secondaire.***
- ***Relever les seuils vise précisément à réduire cet écart en consolidant les bases avant l'entrée en secondaire, notamment avec de l'accompagnement personnalisé en cas de difficultés.***
- ***Cette mesure n'est pas isolée. Elle fait partie d'une vision globale de renforcement des apprentissages de base.***
- ***L'exigence va de pair avec des moyens supplémentaires pour de l'accompagnement et de l'aide à la réussite.***
- ***Cette mesure s'inscrit dans les engagements de la Déclaration de Politique Communautaire.***

1. Le relèvement des seuils de réussite en bref

À partir de l'année scolaire 2026-2027 (première application en juin 2027) :

- **CEB (en 6e primaire) :**
 - Minimum 50% dans chaque matière évaluée (français, mathématiques, sciences, formation historique et géographique) ;
 - 60% de moyenne globale pour l'ensemble des épreuves.
- **CE1D (en 2e secondaire) :**
 - 60% à chaque épreuve (français, mathématiques, sciences, langues modernes).
- **CESS (en 6e secondaire) :**
 - 60% à chaque épreuve (français et histoire).

Pour le CE1D et le CESS, l'obtention du diplôme repose toujours sur une appréciation globale combinant la réussite des épreuves externes et le travail tout au long de l'année. L'autonomie des conseils de classe et des jurys d'école est pleinement maintenue.

2. Le sens politique et pédagogique de la réforme

Une exigence assumée

La mesure s'inscrit dans les engagements de la Déclaration de Politique Communautaire : "renforcer la qualité des apprentissages et porter le seuil de réussite des épreuves certificatives à 60%, sans préjudice de l'autonomie des équipes pédagogiques."

Relever les seuils, ce n'est ni exclure ni sanctionner. C'est :

- Affirmer des attentes claires ;
- Reconnaître la capacité des élèves à progresser ;
- Redonner le goût de l'effort ;
- Garantir que les diplômes attestent de compétences réellement maîtrisées. Un diplôme n'a de valeur que s'il correspond à un niveau réel de maîtrise.

3. Un décalage primaire – secondaire préoccupant

Les chiffres montrent un écart important entre un taux de réussite élevé au CEB (86 à 93 % selon les années ; 86,90 % en 2025) et des taux de redoublement élevés dès le secondaire :

Taux de redoublement en secondaire (2022-2023) :

- 13,8 % en 2^e secondaire
- 16,6 % en 3^e secondaire
- 15 % en 4^e secondaire
- 16,4 % en 5^e secondaire

Ce contraste montre que la réussite au CEB ne garantit pas toujours une maîtrise suffisante des apprentissages de base pour aborder sereinement le secondaire.

Relever les seuils vise précisément à réduire cet écart en consolidant les bases avant l'entrée en secondaire, notamment avec de l'accompagnement personnalisé en cas de difficultés.

4. Une réforme qui s'inscrit dans un ensemble cohérent

Cette mesure n'est pas isolée. Elle fait partie d'une vision globale de renforcement des apprentissages de base.

Test CLE dès 2026-2027

- Organisé en début de 4e primaire
- Non certificatif
- Permet une photographie des acquis en calcul, lecture et écriture
- Ouvre un accompagnement personnalisé selon les besoins et les éventuelles difficultés détectées chez l'élève

Renforcement de l'accompagnement personnalisé

- 320 ETP (17,6 millions €) en 3e, 4e, 5e et 6e primaires
- 140 ETP (7,4 millions €) supplémentaires en 1ère secondaire
- Maintien des moyens du degré différencié (10.000 périodes-professeurs, soit 24,5 millions €) pour soutenir les élèves ayant échoué en tout ou en partie au CEB, mais pour lesquels le jury d'école a décidé de laisser passer en 1e secondaire sur base du dossier d'accompagnement des élèves, moyennant un accompagnement renforcé
- Maintien exceptionnel en 6e primaire si l'élève n'est toujours pas prêt à passer en secondaire

L'exigence va donc de pair avec des moyens supplémentaires pour de l'accompagnement et de l'aide à la réussite.

5. Fondements scientifiques

Le relèvement des seuils s'appuie sur un ensemble de travaux scientifiques nationaux et internationaux consacrés à la réussite scolaire et à l'efficacité des systèmes éducatifs.

Ces recherches montrent que :

- Des attentes claires favorisent la motivation et la persévérance ;
- La valorisation de l'effort et la clarté des critères de réussite renforcent l'engagement ;
- Les systèmes performants combinent standards élevés et soutien différencié (accompagnement personnalisé).

La docimologie (science de l'évaluation qui étudie de manière systématique les examens, les systèmes de notation) confirme qu'un seuil clair renforce la cohérence des pratiques d'évaluation et une meilleure compréhension des critères de réussite.

À noter que le seuil actuellement en vigueur (50%) n'a jamais été fondé sur une étude scientifique spécifique. Fixer un seuil à 60% ne constitue donc pas une rupture avec un fondement scientifique antérieur, mais un choix politique assumé, éclairé par plusieurs travaux en sciences de l'éducation.

6. Réponses aux critiques

« Le CEB est déjà trop facile »

La rédaction des épreuves restera conforme au degré d'exigence actuel. Il ne s'agit pas d'abaisser la difficulté pour compenser le relèvement du seuil.

« Beaucoup d'élèves ont déjà plus de 60%, pourquoi changer ? »

Il ne s'agit pas de la moyenne globale, mais du message envoyé : un élève qui passe avec 51 % ne dispose pas nécessairement des bases solides pour réussir en secondaire. L'objectif est d'envoyer un signal clair à l'élève et aux équipes éducatives, d'encourager un changement de stratégie, et d'éviter des difficultés plus lourdes qui s'accumulent ensuite.

« Cela va augmenter l'échec »

Il serait scientifiquement hasardeux d'extrapoler les performances futures sur base des résultats passés. La docimologie montre que les élèves, tout comme les enseignants, s'adaptent aux attentes exprimées, lorsqu'un seuil est clairement fixé, connu à l'avance et intégré dans les pratiques pédagogiques. Ce seuil produit un effet mobilisateur et modifie les comportements d'apprentissage.

Bien entendu, un accompagnement spécifique des élèves plus fragiles est prévu.

La décision finale reste par ailleurs pédagogique : l'autonomie des conseils de classe et des jurys d'école est préservée.

7. Conclusion

Relever les seuils de réussite, c'est :

- Garantir la valeur des diplômes ;
- Consolider les apprentissages de base ;
- Réduire l'échec et le décrochage scolaire en secondaire ;
- Réaffirmer le goût de l'effort ;
- Accompagner chaque élève vers une réussite réelle et durable.

C'est un choix cohérent au service d'un enseignement de qualité qui donne toutes ses chances aux élèves de continuer leurs parcours sereinement.